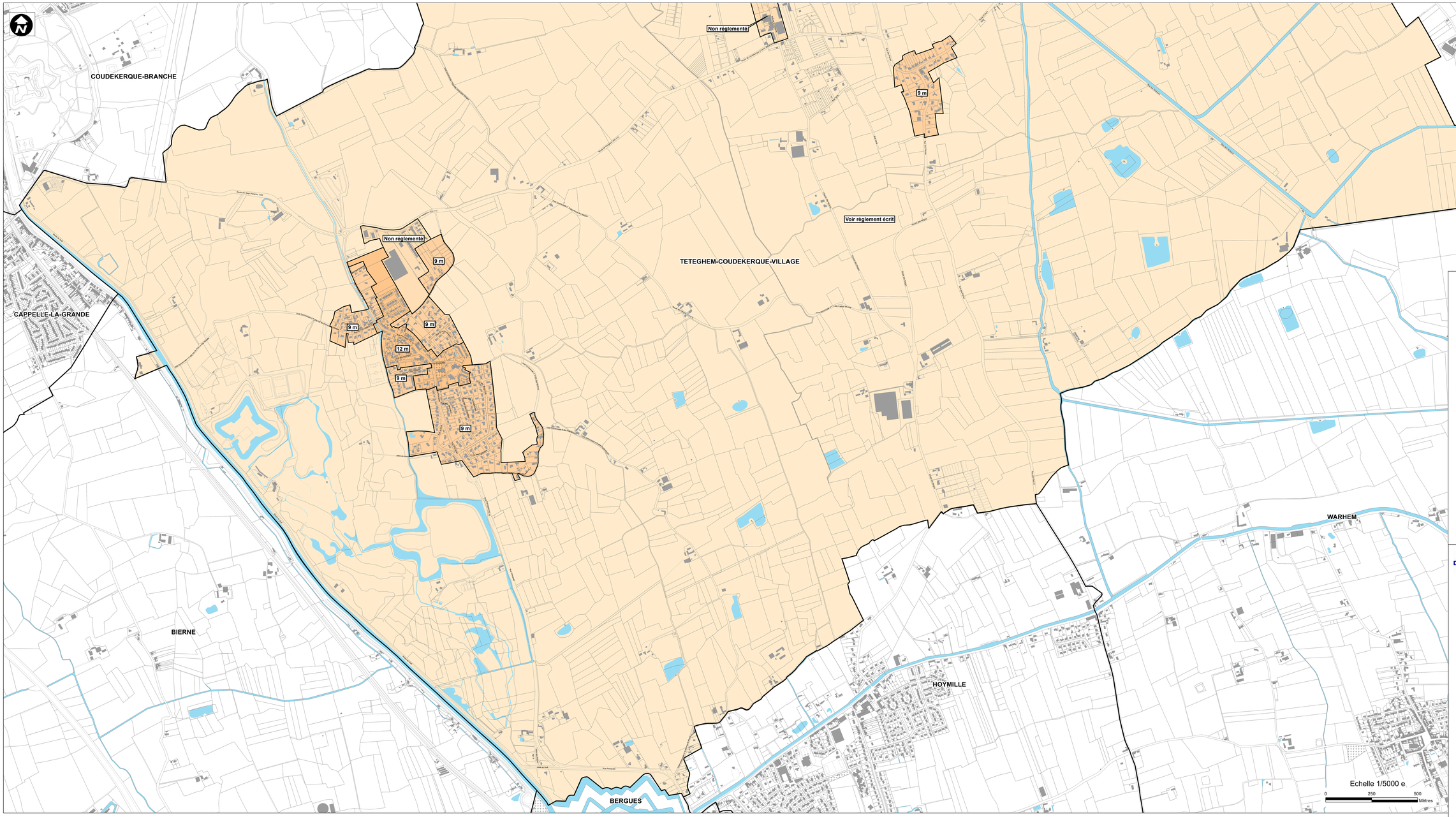

Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.

Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFIP Cadastre
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Parfus de la Marine - BP 90030
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00

Dunkerque Grand Littoral
Communauté Urbaine

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

Teteghem-Coudekerque-Village

Plan 2/2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

19 décembre 2022

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 16 novembre 2022